



Municipalité de Sainte-Madeleine-de-la-Rivière-Madeleine

Demande de permis de réparation ou une modification pour bâtiment

Permis # _____ # au rôle _____ Coût du permis _____
Zone _____ Rue _____ # civique _____
Cadastre _____

<u>Propriétaire et adresse postale :</u>
Nom _____ Adresse _____ Ville _____
Code postal _____ Téléphone _____ Courriel _____
<u>Utilisation principale du bâtiment :</u>
Résidentiel ___ Chalet ___ Commerce _____
Garage ___ Remise ___ Autre _____

<u>Améliorations :</u> (Indiquer par un X ou par un nombre ou pourcentage, les améliorations ou toute autre information.)
Fenêtres ___ Plomberie ___ Soffite et avant-toit ___ Finition du sous-sol _____
Rénovation extérieure ___ Rénovation intérieure ___ Solage ___ Portes _____
Électricité ___ Cheminée ___ Salle de bain ___ Plafond ___ Toiture _____
Recouvrement de plancher ___ Murs intérieurs ___ Chauffage _____
Armoire de cuisine _____

Initiales : _____ Date : _____

Agrandissement _____

Démolition _____

Déménagement _____

Autres _____

Autres _____

Détails additionnels :

Travaux :

Date du début _____ Date d'échéance _____

Coût estimé _____ \$

Entrepreneur :

Entrepreneur _____ Adresse _____

Ville _____ Code postal _____

Téléphone _____ R.B.Q. _____

Initiales _____ Date _____

Ce permis devient invalide si :

*La construction ne débute pas dans les six (6) mois de la date d'émission.

*Les règlements de construction, de zonage et de lotissement ne sont pas respectés, conformément aux dispositions du présent règlement.

Matricule :

Permis :

DÉCLARATION DU REQUÉRANT

Je, soussigné, _____ déclare que les renseignements ci-haut donnés sont exacts et que si le permis m'est accordé, je me conformerai aux dispositions des règlements municipaux et à toute autre loi ou règlement s'y rapportant, au Québec et au Canada. Aucune mention dans la présente demande de permis ne peut avoir pour effet de soustraire toute personne à l'application d'une loi ou d'un règlement du gouvernement du Québec ou du Canada. La municipalité peut également effectuer des vérifications et des inspections étant établi que la municipalité ne s'engage aucunement à effectuer quelque vérification ou inspection que ce soit, cette responsabilité incombant au(x) propriétaire(s) ou à toute personne qu'il peut spécifiquement ou généralement mandater à cet effet. La délivrance d'un permis ou certificat, l'approbation des plans et devis ainsi que les inspections faites par un fonctionnaire sont des opérations à caractère administratif et ne doivent pas être interprétées comme constituant une garantie de qualité des plans, devis et travaux ou de conformité avec les lois et les règlements applicables à ces travaux. Aucun article du présent permis ne peut avoir pour effet de soustraire toute personne à l'application d'une loi ou d'un règlement du Canada ou du Québec. Les dispositions du présent permis doivent être satisfaites non seulement au moment de la délivrance du permis, mais en tout temps après la délivrance de celui-ci.

Signé à : _____ ce _____ 20 _____

X _____ X _____

Officier autorisé : _____

André Huet, inspecteur municipal

Date de la demande :

Acceptée

Refusée

